

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Jessica Thériault	Numéro de permis 2023024	Date d'inspection Le 13 juin 2025	
Nom de l'établissement CPE Les Amis de Zoé		Numéro de téléphone (506) 863-5023	
Adresse 11 rue Cyr Saint-Léonard NB E7E 1X9			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Pascale Dumont-Levesque		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

Lors de ma visite en avant-midi, la garderie éducative rencontre les exigences de la Loi Service à la petite enfance et ses règlements sur les permis en fonction du ratio, des activités quotidiennes et de l'accès à l'établissement (accueil des enfants).
Discussion avec l'exploitante des différentes formes de documentation pour que les enfants soient en mesure de faire des retours d'apprentissage. (ex: album, photos de toutes sortes d'activités, portfolio à la disponibilité des enfants, etc.)
Observation de la collation (muffin et melon d'eau).

original signé par

Pascale Dumont-Levesque

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 13 juin 2025

Date

original signé par

Jessica Thériault

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 13 juin 2025

Date